



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le mardi 15 septembre 2015

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 11-09/15 /Cab/Com

Communiqué

L'État accorde un prêt de 1,3 million d'euros à la chambre d'agriculture de Guyane.

Afin d'aider la chambre d'agriculture a surmonté des difficultés opérationnelles et financières historiques, l'État a pu finaliser un plan de redressement visant à restructurer ses dettes et restaurer ses capacités d'action. Un contrat d'objectif et de performances (COP) avait été signé le 4 décembre 2013 entre le président de chambre, les président des conseil généraux et régionaux et le préfet.

La première étape de ce contrat a été l'obtention d'un moratoire étalant sur 5 ans le remboursement de la dette de la chambre d'agriculture avec les principaux bailleurs dont les organismes sociaux. Ce moratoire a permis de rendre de nouveau éligible la chambre d'agriculture aux fonds européens (FEADER) en 2014 et 2015. En parallèles sur les trois derniers années, l'État, la Région et le Département ont apporté conjointement des aides financières exceptionnelles.

La deuxième étape de ce plan a été de solliciter un prêt de 1.3 M€ auprès de l'agence française de développement (AFD), pour la restructuration de la dette et la reconstitution d'un Fonds de roulement, pour lequel les discussions ont bloquées maintenant depuis près de 2 ans.

Suite à une réunion interministérielle à Matignon ce jour, le Préfet a le plaisir d'annoncer qu'un accord a été trouvé entre les ministères de tutelles (ministère de l'économie de l'industrie et du numérique, ministère des finances et des comptes publics, ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt et ministère des Outre-mer) sur ce sujet. Pour le Préfet, il s'agissait d'un dossier agricole prioritaire devant impérativement trouver une solution.

Ainsi, devant l'impossibilité de trouver un prêt auprès du réseau bancaire classique, l'agence française de développement (AFD) va donc recevoir le feu vert pour un prêt à la Chambre d'agriculture de 1,3 M€.

Ce prêt va permettre à la chambre consulaire de consolider sa restructuration entamée depuis 2013 et l'arrivée de la nouvelle gouvernance présidée par M. Albert Siong. Il va de pair avec l'augmentation des ressources propres de la CA, la Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TATFNB). En effet, un effort a été demandé aux agriculteurs eux-mêmes par l'augmentation de 20% par an pendant 4 ans de la TATFNB, soit un doublement de ses ressources propres d'ici 2017 (480 000€/an à 1 000 000€/an). Grâce à l'action du gouvernement, un amendement avait été adopté en ce sens dans le projet de loi de finances 2014. Le projet de loi de finances 2015 a maintenu cette augmentation. Les projets de loi de finances 2016 et 2017 doivent finaliser cet effort exceptionnel qui placent la TATFNB Guyanaise dans la moyenne métropolitaine.

A terme, la CA va pouvoir assumer pleinement les principales missions déléguées par l'État et sa mission plus globale de développement de l'agriculture guyanaise, ce qui est fondamental pour le développement des productions alimentaires en Guyane, seul département de France à connaître une progression du nombre d'agriculteurs et de la surface agricole.